

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H08 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M. BUGAUD, A. CHIRAUSSSEL, A. BASTIDE (+proc de J. DURIEU), M. BOUSCHON (+proc de P. GAILLARD), S. CIVIER (+proc de F. DUMAS), G. JALADE (+proc de A. LOYET), P. MAISONNEUVE, L. JOFFRE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de R. THIOILLIERE), J. SOUBEYRAND, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+proc de G. FANGIER), S. REYNIER, P. LAVIALLE (+proc de N. BARACAND) M. CEYSSON (+proc de J-C FLORY), R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (+proc de C. GARCIA).

Mesdames, MN. DURAND (+proc de M. ALLAMEL), C. FAURE, F. NOGIER P. ROUX (+proc de B. PERRUSSET), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 32

Procurations : 11

Votants : 43

Absents : 12

Date de convocation : 07/12/2018

**Absents** : Messieurs E. FARGIER, G. DOZ, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. SEBASTIEN, M. CHAZE, J. SARTRE et P. MANENT et Madame M. DUBOIS.

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET

**Secrétaire de séance** : Madame MN. DURAND

**Objet** : Modification du tableau des effectifs

**Filière administrative** : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet, au 1<sup>er</sup> janvier 2019 finalisation de la compétence « enfance » - Transfert de personnel

Par délibération en date du 12 juillet 2018, le conseil communautaire a validé la prise de compétence ludothèque et Lieu Accueil Enfants - Parents (LAEP) au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette dernière prise de compétence a ainsi permis à la CCBA de finaliser la compétence enfance (0 - 6 ans).

Ces nouvelles compétences impactent le tableau des effectifs intercommunaux par le transfert à la CCBA d'un agent de la ville d'Aubenas qui exerce partiellement (à hauteur de 60%) des missions d'encadrement et de coordination du service enfance de la ville d'Aubenas. L'article L5211-4-1 du CGCT prévoit dans ce cas, que la commune peut proposer le transfert dans l'EPCI. L'agent dispose de la possibilité de l'accepter ou de le refuser. En l'occurrence, l'agent a accepté le transfert à la CCBA au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Conformément à l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et à l'article L.5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales, l'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité le 23 novembre 2018. Ce dernier a émis un avis favorable au transfert.

L'agent concerné relève du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir créer un poste d'attaché territorial à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il est précisé que ce transfert fera l'objet d'une réfaction sur les attributions de compensation de la ville d'Aubenas dans le cadre du transfert des compétences susvisées.

**Filière technique** : Vacance d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite au décès d'un agent.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20181213-DEL13122018-10-  
DE  
Date de télétransmission : 18/12/2018  
Date de réception préfecture : 18/12/2018

Grades	Catégories	Effectifs créés	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus	Dont temps non complet
<b>Filière Administrative :</b>		<b>29</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Attaché Hors Classe	A	1	1	0	0
Attaché principal	A	2	2	0	0
Attaché	A	4	4	0	0
Rédacteur principal classe 1	B	3	3	0	0
Rédacteur principal classe 2	B	0	0	0	0
Rédacteur	B	3	3	0	0
Adj. admin principal classe 1	C	3	2	1	0
Adj. admin principal classe 2	C	6	6	0	0
Adjoint admin	C	7	6	1	1
<b>Filière Technique :</b>		<b>38</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Ingénieur principal	A	1	1	0	0
Ingénieur	A	0	0	0	0
Technicien principal classe 1	B	1	1	0	0
Technicien principal classe 2	B	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	4	4	0	0
Adjoint Tech principal classe 1	C	6	6	0	0
Adj. Tech principal classe 2	C	13	13	0	1
Adjoint Tech	C	13	12	1	1
<b>Filière Culturelle :</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Bibliothécaire principal	A	1	1	0	0
Bibliothécaire	A	0	0	0	0
Ass conservation ppal classe 1	B	4	4	0	0
Ass conservation ppal classe 2	B	1	1	0	0
Ass conservation	B	0	0	0	0
Adj. patrimoine ppal classe 1	C	0	0	0	0
Adj. patrimoine ppal classe 2	C	5	5	0	1
Adj. patrimoine	C	3	3	0	1
<b>Filière Animation</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint d'animation ppal classe 1	C	0	0	0	0
Adjoint d'animation ppal classe 2	C	0	0	0	0
Adjoint d'animation	C	1	1	0	0
<b>Filière Médico-Sociale - Secteur Social</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Educateur ppal de jeunes enfants	B	1	1	0	0
Educateur de jeunes enfants	B	1	1	0	0
Agent social ppal classe 1	C	0	0	0	0
Agent social ppal classe 2	C	1	1	0	0
Agent social	C	2	2	0	0
Auxiliaire de puériculture	C	1	1	0	0
<b>Total Général</b>		<b>88</b>	<b>85</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
 Fait à UCEL, le 15/12/2018  
 Le Président, LOUIS BUFFET  
 Accusé de réception en préfecture  
 150072007324520181213-DEL13122018-10-  
 Date de télétransmission : 18/12/2018  
 Date de réception préfecture : 18/12/2018